

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DES SPORTS ET LOISIRS

LA FEDERATION INTERNATIONALE
DE PECHE SPORTIVE MER

LA FEDERATION SENEGALAISE
DE PECHE SPORTIVE

PRESENTENT

**LES 12^{ième} CHAMPIONNATS DU MONDE
BIG GAME FISHING**

**DU 22 AU 28 JUIN 2003
DAKAR
SENEGAL**

P R O G R A M M E

Dimanche 22 juin

Arrivée et accueil des délégations

Lundi 23 juin

9 h mise à disposition des bateaux aux équipes pour la journée d'entraînement

15 h retour au quai

16 h réunion des capitaines et tirage au sort des bateaux, suivi du tirage au sort des commissaires

19 h Cérémonie d'ouverture et présentation des équipes, suivie d'un apéritif – buffet

Mardi 24 juin

1^{er} jour de pêche, fil de 16lbs, leurres et/ ou appâts- tous poissons IGFA

Départ en ligne des bateaux à 8h 30

Levée des lignes à 16h

Déclaration des prises au bateau commissaire

Heure limite d'arrivée au port et de pesée 20h

Mercredi 25 juin

2^{ième} jour de pêche, fil de 16 lbs en Master's bateau arrêté, sur appâts - sailfish seulement

Temps de prise chronométré de 0 à 30mn

Départ en ligne des bateaux à 8 h 30mn

Levée des lignes à 16h

Déclaration des prises au bateau commissaire

Heure limite d'arrivée au port et de pesée 20h

Jeudi 26 juin

Journée libre ou journée de récupération

Nombreuses découvertes touristiques

Vendredi 27 juin

3^{ième} jour de pêche, fil de 16lbs sur appâts, tous poissons IGFA

Départ en ligne des bateaux à 8 h 30 mn

Levée des lignes à 16h

Déclaration des prises au bateau commissaire

Heure limite d'arrivée au port et de pesée 20h

Samedi 28 juin

Journée de récupération possible au cas où 3 manches n'auraient pas été concourues

Départ en ligne des bateaux à 7 h

Levée des lignes à 15 h

Déclaration des prises au bateau commissaire

Heure limite d'arrivée au port et de pesée 18 h

Dîner de Gala

Dimanche 29 juin

Départ des délégations

Désignation de l'organisation

Championnat du monde
Big Game de traîne hauturière

Organisateur

COMMISSION NATIONALE D'ORGANISATION

Fédération Sénégalaise de Pêche Sportive (FSPS)

Tél : (221) 822 38 58 ou (221) 639 43 02 ou (221) 668 40 10

Fax : (221) 821 43 76

E. mail : fsps@sentoo.sn

B.P :22 568 Dakar- ponty Dakar / Sénégal

Adresse : Boulevard de la Libération-Embarcadère Dakar-Gorée

Club de Pêche Sportive de Dakar (CPSD)

Tél : (221) 822 96 53 ou (221) 638 25 49

Lieu et jours des compétitions

Dakar/Sénégal /Afrique de l'Ouest ,du 22 au 29 juin 2003

CLUB DE PECHE SPORTIVE DE DAKAR / SAVANA-HOTEL DAKAR

3 jours de pêche les 24 06 03 –25 06 03 –27 06 03

Avec journées de rattrapage possible

Les 26 06 03 et 28 06 03

Genre de compétition

Pêche à la traîne avec appâts et ou leurres artificiels

Hameçons inox interdits

Comptabilisation des points selon tableau annexé et règlement FIPS 'M

Espèces de poissons en mer

Marlin bleu

Marlin blanc

Tetrapture - Spearfish

Sailfish

Espadon xiphias gladius - Swordfish

Thons rouges – Bluefin Tuna

Thons blancs – Yellowfin Tuna

Daurades – coryphènes - Dolphin

Wahoo - Carangues

Requins - Sharks

Matériel de pêche

classe de fil 16lbs

Tailles minima

Marlin bleu 50 kg

Sailfish 20 kg

Xiphias 15 kg

Autres poissons 5 kg

Données sur les possibilités de voyages et de logement

Aéroport LEOPOLD SEDAR SENGHOR
DAKAR YOFF (18km)

Frais de participation par équipe et par compétiteur (en euros)

Ces prix sont comprennent :

- Le séjour à l'hôtel pendant la durée de l'organisation du 22 juin à 14 h au 29 juin à 10 h Le petit déjeuner, repas du soir, et le panier repas
- Les frais pour la cérémonie d'ouverture (banquet)
- Les frais pour la cérémonie de clôture
- Les frais de transfert (arrivée et départ en groupe)
- Les frais de bateaux (trois jours de compétition)et des appâts (morts) de pêche

Equipes de	:	3	4
Par équipe	:	3444,77 euros	3942,33 euros
Par compétiteur	:	1146,92 euros	985,58 euros

COUT TOTAL PAR OFFICIEL RESP . / PAR ACCOMPAGNANT

714,99 euros 469 000 F CFA

COUT PAR EQUIPE : sans les frais d'hôtel (sans le séjour à l'hôtel, sans le petit déjeuner et sans le repas du soir , transferts) 1 829,39 euros..... 1 200 000 F cfa

25 euros

cérémonie d'ouverture

38 euros

gala de cloture/banquet

Droits de participation FIPS/MER/FSPS par équipe :100 dollars NON INCLUS

Date limite d'inscription

7 Avril 2003

Nombres de participants et accompagnateurs

Les équipes devront être présentées par leur fédération respective.

Pas plus de 4 pêcheurs et pas moins de 2 pêcheurs par équipe.

Nombre d'accompagnateur non limité (prix spéciaux).

Un arbitre fédéral tiré au sort chaque jour sera embarqué sur chaque bateau participant à la compétition

Les accompagnateurs ne peuvent se trouver à bord que dans la limite des places disponibles sur le bateau, compte tenu de la réglementation maritime sénégalaise.

Toute personne à bord devra posséder une licence de sa fédération.

Si un membre d'équipe de 2 pêcheurs se retire de la compétition et s'il n'y a pas de compétiteur de réserve inscrit à disposition, cette équipe ne peut être prise en considération pour le classement du jour considéré.

Distinctions

Les meilleurs équipes seront récompensées.

- 1^{er} médaille d'or fips mer
- 2^{ième} médaille d'argent fips mer
- 3^{ième} médaille de bronze fips mer

Autres distinctions

Le plus gros poisson Homme	1 COUPE
Le plus gros poisson Femme	1 COUPE
Le plus gros poisson Junior	1 COUPE

Classement et points

1 classement par équipe et par jour au total des points acquis des captures

Classement général

au cumul des points de chaque jour de pêche soit :
point place selon règlement FIPS/M

1 ^{er}	1 points
2 ^{ème}	2 points
3 ^{ème}	3 points etc.....

Règlement du concours FIPS/M et spécifications FSPS et IGFA

REGLEMENT

CE CHAMPIONNAT EST ORGANISE SELON L ETHIQUE ET LES REGLES DE PECHE
FIXEES PAR LA **FIPS**, L' **IGFA** ET LA **FEDERATION SENEGALAISE DE PECHE
SPORTIVE - FSPS**

HORAIRES

TOUS LES JOURS DEPART BATEAU	8 H 30mn
LEVEE DES LIGNES	16 H

MATERIEL

MATERIEL DE PECHE EN 16 LBS CONFORME AUX SPECIFICATIONS IGFA

1 CANNE ET 1 MOULINET PAR PECHEUR
(PAS DE CANNES ET MOULINETS DE RECHANGE)
1 CANNE POUR VIFS PAR PECHEUR(16lbs)
HAMECON INOX INTERDIT

FIL DE 16 LBS TESTE FOURNI PAR L ORGANISATEUR

EQUIPES

CONSTITUEES DE 2 A 4 PECHEURS PAR BATEAU

TOUS LES PECHEURS SE DOIVENT DE

- RESPECTER LES HORAIRES DE DEPART 8H30
- RESPECTER LES HORAIRES DE LEVEE DE LIGNES 16H
- ÊTRE PRESENT 30 MINUTES AVANT L'HEURE DE DEPART AU PONTON D'EMBARQUEMENT.
- SE SOUMETTRE AUX DIFFERENTS CONTROLES DES COMMISSAIRES ET JURY NE PAS
ENTRAVER LEUR ACTION SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION
- RESPECTER LES SPECIFICATIONS IGFA CONCERNANT LA LONGUEUR DU BAS DE LIGNE LA
POSITION DES HAMECONS DES LEURRES ET PLUS GENERALEMENT DE L ACTION DE PECHE
- FAIRE TOUTES LES ANNONCES SUR LA VHF AU BATEAU COMMISSAIRE AU FUR ET A
MESURE DES ACTIONS DE PECHE
- RESPECTER LES DISTANCES REGLEMENTAIRES ENTRE CHAQUE BATEAU
- SIGNALER TOUTE ACTION DE PECHE PAR UN PAVILLON ROUGE
- TOUTE INFRACTION CONSTATEE DEVRA ÊTRE CONSIGNEE PAR COMMISSAIRE POUR
DECISION
PAR JURY OFFICIEL

DEROULEMENT DES JOURNEES DE PECHE

TOUT COMBAT ANNONCE AVANT L'HEURE DE LEVEE DE LIGNES PEUT CONTINUER
TANT ET POUR AUTANT QUE LE BATEAU RESPECTE L'HORAIRE D'ARRIVEE AU
PONTON DE
DEBARQUEMENT MAXI AUTORISE

JOUR 1	20 H
JOUR 2	20 H
JOUR 3	20 H

18 H SI LE JOUR 3 EST LE 28 JUIN

JOUR 1 16LBS

TOUS POISSONS IGFA

LEURRES ET / OU APPATS

QUATRE (4) SAILFISHS EMBARQUES AUTORISES D UN POIDS SUPERIEUR A 20 KGS
AU DELA DES QUATRES 4 SAILFISHS AUTORISES RELACHE OBLIGATOIRE
PENALITE 5000 POINTS POUR SAILFISHS EMBARQUES DE MOINS DE 20 KGS
PENALITES DE 10 000 POINTS PAR SAILFISHS EMBARQUE AU DESSUS DES 4
AUTORISES

PAR BATEAU 1 CANNE ET SON MOULINET PAR PECHEUR 4 CANNES MAXI
4 CANNES A VIFS AUTORISES
CANNE ET MOULINETS DE SECOURS NON AUTORISES

TEASERS OU « DAISY CHAIN » NON ARMES SONT ADMIS

HAMECONS NON INOX

HAMECONS DOUBLES OU TRIPLES ADMIS SUR LEURRES TYPE RAPALA
LES LEURRES DOIVENT REpondre AUX PRESCRIPTIONS IGFA

COMPTABILISATION

Espèces	Tailles / Poids Minima	Prime Espèce	Coefficient Poids x C	Prime Relâche	Pénalités < poids exigible
Thons rouges	6,4 kg	0 points	Pds x 10	0	Non comptabilisé
Thons blancs	5 kgs	100 points	Pds x 100	0	Non comptabilisé
Coryphène	5 kgs	50 points	Pds x 100	0	Non comptabilisé
Sailfishs	20 kgs	500 points	Pds x 200	4000 points	<20 kgs 5000 points
Spearfishs	20 kgs	1000 points	Pds x 200	4000 points	< 20 kgs 5000 points
Xiphias	15 kgs	2000 points	Pds x 200	4000 points	< 15 kgs 5000 points
Marlin bleu	50 kgs	5000 points	Pds x 1000	42000 points	<50 kgs 25000 points
Marlin blanc	20 kgs	2000 points	Pds x 200	4000 points	<20 kgs 5000 points
Autres poissons	> 5 kgs	0 point	Pds x 1	0	Non comptabilisé

EXEMPLE

1 SAILFISH EMBARQUE POIDS 24,5 KGS 500 POINTS + (24,5 x 200) = 5 400 points
2 SAILFISH RELACHE POIDS 2 x 4000 = 8 000 points
1 CORYPHENE EMBARQUEE POIDS 7,4 KGS = 50 POINTS + (7,4 x 100) = 790 points

TOTAL EQUIPE @ 14 190 PTS

EN CAS D'EGALITE DE POINTS, L'ORDRE DE CLASSEMENT LE PLUS ELEVE EST ATTRIBUE A L'EQUIPE AYANT FAIT LE **PLUS GRAND NOMBRE DE SAILFISH**

SI APRES IL Y'A ENCORE EGALITE DE NOMBRE DE SAILFISHS ON RETIENT QUE L'ORDRE DE CLASSEMENT LE PLUS ELEVE EST ATTRIBUE A L'EQUIPE AYANT FAIT **LE POISSON LE PLUS LOURD**

JOUR 2 MASTER'S 16LBS

SAILFISHS SEULEMENT COMPTABILISES APPATS

TOUS LES SAILFIHS SERONT RELACHES OBLIGATOIREMENT
(A L'EXCEPTION DES POISSONS MORT AU BATEAU CONSTATE PAR COMMISSAIRE
ET CAPITAINE).LES AUTRES POISSONS IGFA PEUVENT ETRE EMBARQUES MAIS NON
COMPTABILISES

HAMECONS NON INOX

CETTE MANCHE SE DEROULE SELON LA FORMULE BATEAU ARRETE (DEAD BOAT)
A LA TOUCHE LE OU LES MOTEURS SONT DEBRAYES OU STOPPES ET RESTERONT AINSI
JUSQU' A LA FIN DU COMBAT QUELLE QUE SOIT LA POSITION DU POISSON
AUCUNE ACTION DE L EQUIPE NE PEUT INFLUER SUR LA DERIVE DU BATEAU
PAR TOUCHE IL FAUT ENTENDRE FIL DETANGONNE OU APPAT SAISI PAR LE
POISSON CANE EN DIRECT ENTRE LES MAINS DU PECHEUR
EN AUCUN CAS LE BATEAU NE DOIT AIDER AU FERRAGE NI MANŒVRER POUR FAVORISER
UNE SECONDE TOUCHE MAIS LES AUTRES EQUIPIERS SONT AUTORISES A PECHER

LE COMMISSAIRE DECLENCHE SON CHRONOMETRE AUFERRAGE ET L'ARRETERA
LORSQU'UN EQUIPIER AURA SAISI DE SES DEUX MAINS LE BAS DE LIGNE
LE PECHEUR DISPOSE D'UN DELAI DE 30 MINUTES POUR AMENER LE POISSON AU BAS DE LIGNE
LE TEMPS EST ARRONDI A LA MINUTE INFERIEURE

SI LE TEMPS EST INFERIEUR A 3 MINUTES LE POISSON RAPPORTE 30 000 POINTS

DE 0 A 3 MINUTES 30 000 POINTS
AU DELA LA FORMULE SUIVANTE S APPLIQUE

DE 3 A 5 MINUTES	25 000 POINTS
DE 6 A 10 MINUTES	20 000 POINTS
DE 11 A 15 MINUTES	15 000 POINTS
DE 16 A 20 MINUTES	10 000 POINTS
DE 21 A 25 MINUTES	5 000 POINTS
DE 26 A 30 MINUTES	2 500 POINTS

PASSE LE DELAI DE 30 MINUTES ET APRES ANNONCE VHF AU BATEAU COMMISSAIRE LE
BATEAU POURRA SE DEPLACER POUR REMBOBINER SON FIL ET REMORQUER VERS LE
POISSON
LE PECHEUR PEUT ALORS DECIDER DE CASSER VOLONTAIREMENT SANS PENALITE NI SANS
BONUS
OU RELACHER LE POISSON APRES REOXYGENATION LE COMMISSAIRE DEVRA
S'ASSURER QU'UN MEMBRE DE L'EQUIPE A LES **DEUX MAINS SUR LE BAS DE LIGNE**
LE POISSON EST COMPTE **500 POINTS**

DURANT CETTE MANŒVRE LES AUTRES PECHEURS NE PEUVENT ETRE EN ACTION DE PECHE

TOUTE CASSE **PENDANT LES 30 MINUTES** QUELLE QUE SOIT LA RAISON EST PENALISEE
DE 10 000 POINTS

CLASSEMENT PAR SOMMATION DES POINTS/TEMPS SUR DECOMPTE DES SAILFISHS PECHES

EN CAS D'EGALITE DE POINTS/TEMPS L'ORDRE DE CLASSEMENT LE PLUS ELEVE EST
ATTRIBUE A L'EQUIPE AYANT FAIT **LE PLUS GRAND NOMBRE DE SAILFISHS**

SI APRES IL Y' A ENCORE EGALITE DE NOMBRE DE SAILFISHS ON RETIENT QUE L'ORDRE DE
CLASSEMENT LE PLUS ELEVE EST ATTRIBUE A L'EQUIPE AYANT FAIT **LE TEMPS LE PLUS
COURT**

JOUR 3 16 LBS

TOUS POISSONS IGFA APPATS

QUATRES 4 SAILFIHS EMBARQUES AUTORISES D UN POIDS SUPERIEUR A 20 KGS
AU DELA DES QUATRES 4 SAILFISHS AUTORISES RELACHE OBLIGATOIRE

PENALITES 5 000 PTS POUR SAILFISHS EMBARQUES DE MOINS DE 20 KGS
PENALITES DE 10 000 POINTS PAR SAILFISH EMBARQUE AU DELA DES 4 AUTORISES

PAR BATEAU 1 CANNE ET SON MOULINET PAR PECHEUR 4 CANNES ET MOULINETS MAXI
4 CANNES A VIFS AUTORISES
CANNES ET MOULINETS DE SECOURS NON AUTORISES
TEASERS OU DAISY CHAIN NON ARMES SONT ADMIS

HAMECON NON INOX

HAMECON DOUBLES OU TRIPLES ADMIS SUR LEURRES TYPE RAPALA
LES LEURRES DOIVENT REPONDRE AUX PRESCRIPTIONS IGFA

COMPTABILISATION

Espèces	Tailles / Poids Minima	Prime Espèce	Coefficient Poids x C	Prime Relâche	Pénalités < poids exigible
Thons rouges	6,4 kg	0 points	Pds x 10	0	Non comptabilisé
Thons blancs	5 kgs	100 points	Pds x 100	0	Non comptabilisé
Coriphène	5 kgs	50 points	Pds x 100	0	Non comptabilisé
Sailfishs	20 kgs	500 points	Pds x 200	4000 points	<20 kgs 5 000 points
Spearfishs	20 kgs	1000 points	Pds x 200	4000 points	< 20 kgs 5 000 points
Xiphias	15 kgs	2000 points	Pds x 200	4000 points	< 15 kgs 5 000 points
Marlin bleu	50 kgs	5000 points	Pds x 1000	42000 points	<50 kgs 25 000 points
Marlin blanc	20 kgs	2000 points	Pds x 200	4000 points	<20 kgs 5 000 points
Autres poissons	> 5 kgs	0 point	Pds x 1	0	Non comptabilisé

EXEMPLE

1 SAILFISH EMBARQUE POIDS 24,5 KGS 500 POINTS + (24,5 x 200) = 5 400 points
2 SAILFISH RELACHE POIDS 2 x 4000 = 8 000 points
1 CORYPHENE EMBARQUEE POIDS 7,4 KGS = 50 POINTS + (7,4 x 100) = 790 points

TOTAL EQUIPE @ 14 190 PTS

EN CAS D'EGALITE DE POINTS, L'ORDRE DE CLASSEMENT LE PLUS ELEVE EST ATTRIBUE A L'EQUIPE AYANT FAIT LE **PLUS GRAND NOMBRE DE SAILFISH**

SI APRES IL Y'A ENCORE EGALITE DE NOMBRE DE SAILFISHS ON RETIENT QUE L'ORDRE DE CLASSEMENT LE PLUS ELEVE EST ATTRIBUE A L'EQUIPE AYANT FAIT **LE POISSON LE PLUS LOURD**